

INSTITUT



DE FRANCE

ACADÉMIE DES

BEAUX - ARTS

Paris le 24 novembre 19 99

Je, soussigné,
Arnaud d'HAUTERIVES, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts,
Certifie que

Madame Floriande CHÉREL

a obtenu en 1999

**Le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts
et Prix Charles Abella.**

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'A. d'HAUTERIVES'.

Arnaud d'HAUTERIVES

INSTITUT



DE FRANCE

ACADÉMIE DES

BEAUX - ARTS

Paris le 24 novembre 1999

Je, soussigné,
Arnaud d'HAUTERIVES, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts,
Certifie que

Madame Floriande CHÉREL

a obtenu en 1999

LE PRIX FRANCOISE ABELLA
(Architecture)

Arnaud d'HAUTERIVES

INSTITUT



DE FRANCE

ACADÉMIE DES

BEAUX-ARTS

Paris le 24 novembre 1999

Je, soussigné,
Arnaud d'HAUTERIVES, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts,
Certifie que

Madame Floriande CHÉREL

a obtenu en 1999

LE PRIX CLAUDE BERTHAULT
(Architecture)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. d'HAUTERIVES'.

Arnaud d'HAUTERIVES

INSTITUT



DE FRANCE

ACADÉMIE DES

BEAUX - ARTS

Paris le 24 novembre 1999

Je, soussigné,
Arnaud d'HAUTERIVES, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts,
Certifie que

Madame Floriande CHÉREL

a obtenu en 1999

**une Bourse d'études destinée à de jeunes artistes
(Architecture)**

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'A. d'HAUTERIVES'.

Arnaud d'HAUTERIVES



COMPTE RENDU DU JUGEMENT DU CONCOURS
DU GRAND PRIX D'ARCHITECTURE 1999
DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
LE 21 AVRIL 1999

*LE CENTRE OCÉANIQUE ERIC TABARLY
ET SON INSTITUT DE THALASSOTHÉRAPIE*

À l'issue des épreuves antérieures, 9 candidats avaient été retenus.

Le jury a particulièrement apprécié la qualité générale des 9 projets présentés pour ce concours qui, faut-il le préciser, est le seul qui permette aux élèves ou aux jeunes architectes de traiter une étude de grande composition.

Ceci a permis, après un examen approfondi et rigoureux, de distinguer trois projets leur attribuant ainsi les trois premiers grands prix.

COMMENTAIRE CONCERNANT LES 9 PROJETS RETENUS

PROJET N° 1 (Mlle Julie KHAN MUCHIR)

Parti très lisible - Ensemble volontaire conçu à la manière d'une jetée regroupant tous les éléments du programme sur un mode linéaire - Le port n'est pas protégé.

Ce projet a obtenu le Deuxième Prix et Prix André Arfvidson.

PROJET N° 2 (M. Bernardo GARCIA)

Recherche de formes qui conduisent à une hypertrophie du projet, d'où absence d'échelle humaine - Liaisons entre les éléments beaucoup trop importantes - La concentration souhaitée par le programme est devenue une explosion.

PROJET N° 3 (M. Cyrille REFAUT)

Parti architectural intéressant, volontaire, assez lisible, mais expression manquant de fini. Le projet reste trop à l'état d'esquisse.

PROJET N° 4 (M. Nicolas MÉROT)

Parti architectural intéressant mais manquant d'échelle humaine. La vision de la façade met ce défaut en évidence.

PROJET N° 5 (M. Franck RÉNY)

Le rendu de l'ensemble est dominé par une perspective générale envahissante où la façade disparaît. De plus des plans de détail, non demandés, ont été fournis. Le programme ayant précisé que le projet ne devait comporter ni perspective ni éléments complémentaires, le présent envoi a été mis hors de concours.

PROJET N° 6 (M. Alain FRIEDRICH)

Projet victime de la recherche de la forme pour la forme - Expression du plan confuse et dépourvue d'intérêt : pour cela ce projet n'a pas été retenu. De plus, il aurait pu être mis hors de concours, pour utilisation de couleurs dans le plan, la façade et la coupe. En effet, il était bien spécifié dans le programme que les dessins demandés devaient être fournis et exprimés en noir et blanc à l'exclusion de toute couleur.

PROJET N° 7 (M. Franck CONSTANS)

Parti architectural volontaire, un peu compliqué par une surabondance de passerelles pas toujours justifiées. Mais il se dégage de ce projet un dynamisme évoquant bien les coursiers des mers, tout en étant un peu hors d'échelle.

L'événement architectural à la mémoire d'Eric Tabarly est fort bien traité, le port toutefois n'est pas protégé.

Ce projet a obtenu le Troisième Prix et Prix Paul Arfvidson.

PROJET N° 8 (Mme Floriane CHÉREL)

Parti architectural clairement exprimé par rapport à l'entrée du site, un côté pour tout ce qui concerne la mer, un autre côté pour la thalassothérapie et l'hôtel. La façade, par son caractère calme dans un rendu en noir et blanc, est très intéressante.

La coupe est bien travaillée. Le port est très protégé. C'est le seul projet qui offre vraiment un bassin portuaire conforme au programme.

Ce projet a obtenu le Grand Prix d'Architecture 1999 et Prix Charles Abella.

PROJET N° 9 (M. Ralph ABDEL JALIL)

Parti architectural très lisible mais rendu très timide - Façade peu exprimée.

Plateau d'Albion **Un contrat de territoire pour la reconversion**

Le processus engagé pour reconverter le plateau d'Albion semble s'accélérer. Cette zone, à cheval entre les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, est à la recherche d'un second souffle depuis le départ du 1^{er} GMS et le démantèlement des missiles stratégiques. En juillet 1998, un premier contrat de territoire signé entre l'Etat, la région PACA, les communes et les deux conseils généraux avait permis le déblocage d'un premier fonds d'urgence de 70 mil-

lions de francs. Ces crédits devant être consommés en totalité avant la fin de l'année (en particulier les fonds européens Konver) les acteurs locaux souhaitent aujourd'hui «une suite» au contrat de territoire afin de lancer de nouvelles opérations.

Il y a quelques jours, à l'occasion de l'assemblée générale du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) chargé de la reconversion du plateau, les élus ont approuvé les termes d'un second contrat de territoire. Ce document, qui

devrait être intégré au contrat de Plan Etat-région en cours d'élaboration, prévoit notamment une enveloppe de 150 millions de francs (plus 30 millions pour le volet agricole) destinée à soutenir les actions de développement engagées entre 2000 et 2006.

Parmi ces opérations, figurent notamment la modernisation des infrastructures routières, le développement de l'offre touristique, les aides aux PME, la réalisation «d'autoroutes de l'information» ou encore la mise en place de nouveaux

programmes de logements. Pour Bernard Humbel, maire de Saint-Christol d'Albion et président du SIVU: «La dynamique est bien engagée, mais elle perdra de son efficacité si les moyens ne sont pas concentrés sur la partie du plateau la plus touchée par le démantèlement des missiles». Bernard Humbel a notamment proposé que le périmètre concerné par le prochain contrat de territoire soit limité aux cantons de Sault, Banon et Apt.

J.-M. M. ■

Marseille-Lyon **Projets et stratégies urbaines en débat**

Les stratégies urbaines de Lyon et de Marseille sont-elles comparables? Les projets de redynamisation des deux métropoles régionales sont-ils complémentaires ou concurrents? Des coopérations et des investissements croisés sont-ils envisageables entre les promoteurs rhodaniens et provençaux? Autant de questions qui seront au cœur du débat organisé le 24 juin à Marseille

(14h30 salle MPM, au Palais du Pharo) par le Club Immobilier. Cette association, qui regroupe d'anciens diplômés de l'Ecole supérieure de commerce de Marseille développant leur activité dans les différents domaines de la construction, a en effet demandé aux élus impliqués dans les projets urbains des deux villes d'expliquer leur politique. Claude Vallette, ad-

joint à l'urbanisme de la municipalité marseillaise; Renaud Muselier, président d'Euroméditerranée et Henry Chabert, adjoint à l'urbanisme de la ville de Lyon, évoqueront notamment les perspectives immobilières qui se dessinent à court et moyen terme dans les deux principales métropoles du Sud-Est. Avant le colloque, les participants à cette journée pour-

ront découvrir les principaux projets urbains de la cité phocéenne à travers une visite de trois sites stratégiques: Euroméditerranée, l'Estaque et le parc du Prado-Zac du Rouet. ■

Contact: Club immobilier. Association des diplômés ESC Marseille. Domaine de Luminy. 13288 Marseille Cedex 09. Tél.: 04.91.41.83.94. Fax: 04.91.82.78.01. e-mail: berre@escmp.u-3mrs.fr

La marseillaise Floriande ChereL, Grand Prix d'architecture 99

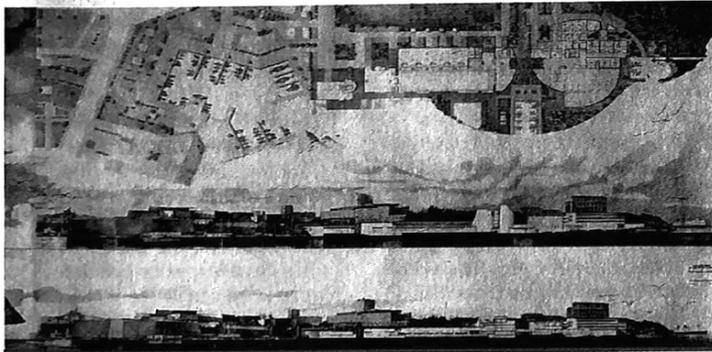
C'est une jeune architecte marseillaise, Floriande ChereL,

qui s'est vu attribuer, il y a quelques semaines, le Grand

Prix d'Architecture décerné par l'Académie des Beaux Arts. Agée de 26 ans, diplômée depuis deux ans de l'Ecole d'architecture de Luminy, Floriande ChereL a remporté l'adhésion du jury en présentant son projet d'un «centre océanique Eric-Tabarly et son institut de thalassothérapie». L'architecte a imaginé le bâtiment sur le prestigieux site

du Pharo, à l'entrée du Vieux Port de Marseille. Un site aux nombreuses contraintes techniques et foncières qu'elle a étudiées pendant plusieurs mois avant de dessiner le bâtiment.

Floriande ChereL s'est également inspirée de plusieurs équipements touristiques, maritimes et navals rencontrés dans la région marseillaise. Son travail (plan de rez-de-chaussée, façade et coupe) était présenté sur un panneau de 15 mètres carrés. ■



Le Grand Prix d'architecture a été attribué à Floriande ChereL.

Aix-en-Provence **Rudy Riciotti devrait réaliser le centre chorégraphique**

L'architecte varois Rudy Riciotti, signataire il y a quelques années du Stadium de Vitrolles, vient de remporter le concours en vue de la réalisation d'un centre chorégraphique national.

Le futur bâtiment est destiné à accueillir le ballet Angelin Preljocaj, dont la troupe occupe depuis trois ans une aile

de la cité du Livre. Le choix du jury sera soumis au vote des conseillers municipaux aixois, début juillet. Le projet de Riciotti, qui privilégie l'usage du verre, s'intègre dans un vaste pôle culturel devant émerger au cœur de la Zac Sextius-Mirabeau. Le centre chorégraphique doit en effet s'adosser à la cité du

Livre et à la future salle de spectacles, dont la construction est prévue après 2001, sur la place François-Mitterrand.

Le chantier du centre chorégraphique devrait démarrer au début de l'an 2000. Sa livraison est attendue pour la fin de la même année. L'opération (dont le coût s'élève à

20 millions de francs HT) est pilotée par la société d'économie mixte Semeva. L'Etat, la région PACA, le département des Bouches-du-Rhône sont impliqués dans le montage financier.

La ville d'Aix, quant à elle, met le foncier à la disposition du maître d'ouvrage.

J.-M. M. ■

Une auto-route ferroviaire pour les Alpes ?

Cinq députés des départements alpins viennent d'alerter les plus hautes autorités de l'Etat sur les conséquences de l'intensification du trafic poids lourd dans les vallées de Savoie et des Alpes du Sud. Depuis la fermeture du tunnel du Mont Blanc, en mars, la fréquentation par les camions des routes entre la France et l'Italie serait en effet en hausse de 30 à 40 %. D'où la solution proposée : créer une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin. Cette "auto-route sur rails" permettrait de réactiver la technique du ferroutage entre le Sud de la France et le Nord de l'Italie.

Marseille : des lycéens au chevet du phare Sainte-Marie

Une classe de terminale du lycée professionnel René Caillé a participé récemment à un chantier-école situé sur la digue du large, à l'entrée des bassins est du Port Autonome de Marseille-Fos. Il s'agissait de remettre en état, selon les plans d'origine, des menuiseries de trois portes en bois exotique du phare Sainte-Marie. Cette mission a fait l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'Education Nationale et le Port Autonome.

Nouvelle certification pour le Canal de Provence

La Société du Canal de Provence vient de se voir décerner par l'AFAQ la certification environnementale ISO 14001. Déjà certifiée ISO 9002, la société présidée par Marius Masse est l'une des rares entreprises régionales à bénéficier de cette double certification. La SCP vient par ailleurs de publier ses comptes annuels. L'exercice 1998 se solde par un chiffre d'affaires de 340 MF, avec un résultat lié aux activités d'ingénierie de 57 MF. Un budget de 20 MF devrait être consacré au cours des prochains mois à la réfection de certains ouvrages vieillissants.

Logement

Un nouveau dispositif pour le bailleur privé

Ces dernières années, l'effondrement du marché de la construction a totalement paralysé l'offre immobilière. Et ce, au moment où les besoins des français augmentaient considérablement en matière d'habitat. Conscient que la crise est en train de s'achever, le secrétaire d'Etat au Logement, Louis Besson, multiplie les initiatives pour redynamiser les transactions entre propriétaires et locataires. L'une d'elles figure dans la loi de finances 1999 et concerne la création d'un véritable statut de bailleur privé. Il s'agit ni plus ni moins de favoriser la mise sur le marché locatif de logements (neufs ou anciens) que certains propriétaires privés préféreraient jusqu'ici maintenir vide de tout occupant. Le nouveau dispositif comporte d'abord un volet fiscal. Le bailleur

s'engage à louer son bien pendant 9 ans à un locataire dont les ressources ne dépassent pas de 40 % les plafonds HLM. En contrepartie, le loyer d'un logement neuf est plafonné à 50 francs le m² en zone 2 (zones urbaines et périurbaines) et à 45 francs en zone 3 (zones rurales). Dans l'ancien, les plafonds sont de 30 et 35 francs le m², selon les zones.

De nouvelles déductions du revenu foncier pour les bailleurs

Conformément aux souhaits des professionnels de l'immobilier, la nouvelle réglementation prend désormais en compte la surface habitable du logement, à laquelle est ajoutée la moitié des surfaces annexes (balcons, loggias, terrasses...) dans la limite de 8 m². A noter que le nouveau sta-

tut n'est applicable que pour une transaction réalisée à compter du 1^{er} janvier 1999. Pour le bailleur, le principal effet du dispositif est de permettre une déduction du revenu foncier de 8 % du prix du logement neuf pendant les cinq premières années, et de 2,5 % les quatre années suivantes. A l'issue de ces neuf années, l'amortissement peut se poursuivre à raison de 2,5 % pendant six ans...

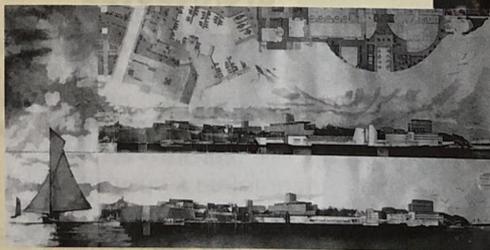
Pour les logements anciens, le bail doit être d'au moins six ans pour un plafond de ressources ne pouvant être supérieur de 40 % au PLA. Le loyer est alors plafonné à 30 ou 35 francs le m² mensuel. En retour, le bailleur peut relever son taux de déduction d'imposition de 25 % pendant six ans, puis par période renouvelable de trois ans.

Lucie Bartoli

Une marseillaise décroche le Grand Prix d'Architecture

Pour la première fois, l'Académie des Beaux Arts vient de décerner son Grand Prix d'Architecture à une femme. Double première en réalité, puisque c'est une architecte marseillaise qui est distinguée à l'occasion du trophée 1999. Diplômée de l'Ecole d'Architecture de Luminy depuis deux ans, Floriande Cherel, a été primée pour son projet consacré à un "Centre océanique Eric Tabarly et à son institut de thalasso-thérapie". L'architecte, âgée

de 26 ans, a positionné le bâtiment fictif sur la butte du Pharo, à l'entrée du Vieux Port de Marseille. Pendant six mois, la jeune architecte a étudié les contraintes techniques et les problèmes fonciers liés au site. Floriande Cherel s'est égale-



ment immergée dans le monde de la balnéothérapie, visitant de nombreux équipements médicaux, touristiques et de loisirs. La jeune femme a exposé son travail sous la forme d'une esquisse (plan de rez-de-chaussée, façade et coupe) présenté sur un

panneau de 15 m². Floriande Cherel, qui travaille actuellement au sein du cabinet d'architecture familial sur plusieurs projets de maisons individuelles, devrait à présent bénéficier de contrats plus ambitieux.



ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE SOLENNELLE

du Mercredi 24 Novembre 1999

présidée par

M. Jean-Marie GRANIER

Président de l'Académie

PROGRAMME DE LA SÉANCE

avec le concours

de l'**Orchestre du Conservatoire Supérieur de Paris - CNR**,
sous la direction de **Jérôme KALTENBACH**
avec la **Maîtrise de Paris**, sous la direction de **Patrick MARCO**
et **Sonia WIEDER-ATHERTON**, Violoncelle

1. Allocution de M. Jean-Marie GRANIER, Président

2. **REQUIEM** (extraits) **Gabriel FAURÉ**
Pie Jesu
In Paradisum
CANTIQUE de Jean RACINE pour chœur et orchestre **Gabriel FAURÉ**
avec la Maîtrise de Paris

3. Proclamation des récompenses par M. Marius CONSTANT, Vice-Président

4. **ÉLÉGIE** **Gabriel FAURÉ**
APRÈS UN RÊVE (orchestré par Henri Busser)
au violoncelle : **Sonia WIEDER-ATHERTON**

5. Discours de M. Arnaud d'HAUTERIVES, Secrétaire perpétuel : "Le Dessin"

6. **DOLLY** (Cinq extraits orchestrés par Henri Rabaud) **Gabriel FAURÉ**

Sortie : **DOLLY (G. FAURÉ) : Le pas espagnol**

PRIX DÉCERNÉS

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Grand Prix et Prix Charles Abella. - Décerné à Mme Floriande CHÉREL.

Deuxième Prix et Prix André Arfvidson. - Décerné à Mlle Julie KHAN MUCHIR.

Troisième Prix et Prix Paul Arfvidson. - Décerné à M. Franck CONSTANS.

BOURSE DE LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS en association avec le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts

Décernée à M. Franck CONSTANS.

PRIX DE CHANT CHORAL LILIANE BETTENCOURT

Décerné à la MAITRISE de PARIS.

PRIX DE LA FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA

Peinture

Décerné à M. Gilles AILLAUD.

PRIX DE LA FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA

Sculpture

Décerné à M. Ilio SIGNORI.

PRIX DE LA FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA

Musique

Décerné à Mlle Sonia WIEDER-ATHERTON.

PRIX PIERRE CARDIN

Peinture. - Décerné à Mlle Fatima FRIHA.

Sculpture. - Décerné à Mlle Christine AUBERT.

Architecture. - Décerné à Mlle Julie KHAN MUCHIR.

Gravure. - Décerné à Mlle Véronique SISTRAC.

Composition Musicale. - Décerné à M. Régis CAMPO.

PRIX DE PORTRAIT PAUL-LOUIS WEILLER

Peinture

Grand Prix. - Décerné à Mlle Maria Pilar SALTINI.

Deuxième Prix destiné à un peintre de moins de 35 ans. - Décerné à Mlle Éléonore DOUADY.

Troisième Prix destiné à un peintre de moins de 35 ans. - Décerné à M. Orlando MOSTYN-OWEN.

Prix spécial du Jury destiné à un peintre de moins de 25 ans. - Décerné à Mme Natacha RAOUS.

Prix spécial du Jury. - Décerné à M. Orion PAPLEKAJ.

**PRIX DE DESSIN DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
(FONDATION PIERRE DAVID-WEILL)**

Premier Prix . - Décerné à M. Loriel VERLOMME.

Deuxième Prix . - Décerné à M. Hervé NOYON.

Troisième Prix . - Décerné à M. Daniel CLARKE.

PRIX BERNIER

Couronnant l'ouvrage :

- de Mme Marie-Louise JAQUET-LANGLAIS "Jean LANGLAIS (1907-1991), Ombre et Lumière"

- de M. Mario BOIS "La trilogie de Séville - Don Juan, Figaro, Carmen".

PRIX NADIA ET LILI BOULANGER

Composition Musicale

Décerné à M. Guillaume CONNESSON.

PRIX ANDRÉ CAPLET

Composition Musicale

Décerné à M. Peter BANNISTER.

PRIX ALPHONSE CELLIER

Peinture

Décerné à MM. Abel et Thomas PRADALIER.

PRIX DUMAS-MILLIER

Sculpture

Décerné à Mme Lisbeth DELISLE.

PRIX RENÉ DUMESNIL

Composition Musicale

Décerné à M. Thierry MACHUEL.

PRIX PAUL MARMOTTAN

Couronnant l'ouvrage de M. Rahim DANTO BARRY "Portes d'Afrique".

PRIX FLORENT SCHMITT

Composition Musicale

Décerné à M. Daniel ROTH.

PRIX DE PEINTURE PAUL-LOUIS WEILLER

Décerné à M. Rémy HYSBERGUE.

PRIX DE SCULPTURE PAUL-LOUIS WEILLER

Décerné à Mme Gisèle LACROIX.

PRIX GEORGES WILDENSTEIN

Décernés aux pensionnaires artistes, boursiers de l'État, ayant achevé leur séjour à la Casa de Velazquez en 1999 :

Mmes Delphine BOURNIQUE, Frédérique EDY-NEUKIRCH, Mlles Marion HEILMANN, Lamia NAJI, MM. Pierre FARAGO, Pierre-Alexis GAULTIER de KERMOAL, Thierry PÉCOU, Laurent POUVARET.

PRIX FRANÇOISE ABELLA. - Partagé entre les neuf finalistes du Grand Prix d'Architecture :
Mme Floriande CHÉREL, Mlle Julie KHAN MUCHIR, MM. Ralph ABDEL JALIL, Franck CONSTANS, Alain FRIEDRICH, Bernardo GARCIA, Nicolas MÉROT, Cyrille RÉFAUT, Franck RÉNY.

PRIX ARDOIN. - Sculpture - Décerné à Mlle Elisabeth SCHUBERT.

PRIX CLAUDE BERTHAULT. - Architecture - Partagé entre les neuf finalistes du Grand Prix d'Architecture.

PRIX BORDIN. - Couronnant l'ouvrage de M. Rémy STRICKER "Georges BIZET".

PRIX CATENACCI. - Architecture - Décerné à M. Pierre DEZEUZE.

PRIX DEBROUSSE-GAS-FORESTIER. - Couronnant l'ouvrage de M. Patrick OFFENSTADT "Jean BÉRAUD (1849-1935) la belle époque, une époque rêvée".

PRIX DULAC (Chap 1). - Architecture - Décerné à la Chapelle Saint-Paul de Chantilly.

PRIX JOUSSELIN-KOREWO. - Composition Musicale - Décerné à M. Pierre-Adrien CHARPY.

PRIX HECTOR LEFUEL. - Peinture - Décerné à M. Pierre FAURE.

PRIX LESQUIVIN-GARNIER. - Peinture - Décerné à Mlle Marion HEILMANN.

PRIX PAULETTE ET MARCELLE RIGAL. - Gravure - Décerné à M. Aimery ROLLAND.

PRIX JACQUES THÉVENOT. - Dessin - Décerné à Mlle Fanny COUTERET.

PRIX THORLET. - Couronnant les ouvrages de M. Marcelin PLEynet "CHARDIN, le sentiment et l'esprit du temps" et "ROTHKO, et la France".

PRIX TORNOV-LOEFFLER. - Composition Musicale - Décerné à M. Thierry PÉCOU.

PRIX PAUL VAN ZEELAND. - Gravure - Décerné à Mlle Lise SAINTE CLAIRE DEVILLE.

PRIX FRÉDÉRIC ET JEAN DE VERNON. - Sculpture - Décerné à M. Paul MERCIER.

BOURSES D'ÉTUDES À DE JEUNES ARTISTES

Peinture. - Sur les fondations Tronchet et Leprince à M. François COURTEAUX.

Sculpture. - Sur la fondation Tronchet à M. Paul LEMERCIER.

Gravure. - Sur les fondations Tronchet, Buland et Leprince à Mlle Odile LIGER.

Architecture. - Sur les fondations Deglane et Tronchet : partagées entre les neuf finalistes du Grand Prix d'Architecture.

Composition Musicale. - Sur les fondations Tronchet et Delmas partagées entre MM. Esteban BENZECRY et Peter DURKO.